



TARIFICATION 2019/2020

I. Les aides de la CAF : Le Complément de libre choix Mode Garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) de la CAF en 2019 explications :

Modalité : Le complément prend en charge jusqu'à 85% des frais dus à la micro-crèche.

Âge de l'enfant : L'enfant gardé doit avoir moins de 6 ans.

Durée minimum de garde : Votre enfant doit être gardé au moins 16 heures par mois.

a) Revenus annuels bruts du foyer / nombre d'enfant(s) (tableau caf n°1)

Revenus annuels bruts du foyer

Nombre d'enfant(s) à charge	Inférieur à	Ne dépassant pas	Supérieur à
	1e tranche CAF	2e tranche CAF	3e tranche CAF
1 enfant	20 755 €	46123 €	46123 €
2 enfants	23 701 €	52670 €	52670 €
3 enfants	26 647 €	59217 €	59217 €
4 enfants et plus	29593 €	65754 €	65754 €

*Sous certaines conditions, ces montants peuvent être majorés de
+ 30 % si vous et/ou votre conjoint est bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés;
+ 30 % si vous vivez seul (e) avec votre ou vos enfant(s).*

b) Prise en charge des dépenses selon vos ressources année 2019 (tableau caf n°2)

Vous êtes en couple : prise en charge des dépenses selon les ressources

Montant mensuel maximal de la prise en charge

Pour un enfant de moins de 3 ans Pour un enfant de 3 à 6 ans

Ressources annuelles des parents

Inférieures ou égales à 20 755 €

3 ans

857,27 €

6 ans

428,63 €

Supérieures à 20 755 € et inférieures ou égales

739,00 €

369,50 €

à 46 123 €

Supérieures à 46 123 €

620,76 €

310,39 €

Vous vivez seul(e) : prise en charge des dépenses selon les ressources :

Ressources annuelles

Montant mensuel maximal de la prise en charge

Pour un enfant de moins de 3 ans Pour un enfant de 3 à 6 ans

Inférieures ou égales à 29 057 €

1 114,46 €

557,23 €

Entre 29 057 € et 64 572 €

960,70 €

480,35 €

Supérieures à 64 572 €

806,99 €

403,50 €

Pour voir les conditions d'attribution du CMG : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33648>



II. Le crédit d'impôt

En faisant appel à un mode de garde pour votre enfant, vous recevez de la part de l'Etat, un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses payées.

Les dépenses sont limitées à 2300 €/ an / enfant soit un crédit d'impôt maximal de 1150€ par an (50% du plafond maximum 2300€) , soit environ 95,8€ maximum par mois.

L'attestation des dépenses sera fournie par la CAF directement, et elle sera à joindre à votre déclaration d'impôt.

III. Nos forfaits à la journée TOUT COMPRIS

a) Modalité :

Une journée de garde correspond à une présence de 11H maximum dans la structure (7H30-18h30) et au minimum 8h / jour. Le montant de la mensualité est calculé sur la base d'un forfait de 47 semaines par an, incluant toutes les fermetures. Les contrats de la micro-crèche sont annuels et proposent donc aux familles une facturation forfaitaire mensuelle tout compris lissée sur 12 mois. Ce qui veut dire que le montant de vos factures mensuelles reste le même sur toute la durée du contrat !

La crèche ferme ses portes 5 semaines par an (1 semaine entre Noël et le nouvel an, 1 semaine aux vacances de Pâques, 1 semaine en juillet et les deux premières semaines d'août). Ces 5 semaines de congés sont déduites dans les forfaits. La crèche sera également fermée les jours fériés. Attention les périodes de fermetures de la crèche (à savoir les cinq semaines ci dessus) sont les **seules vacances** déduites du forfait.

b) Le TOUT compris qu'est ce que c'est ?

De délicieux repas et gouters sains principalement biologiques :

Nous proposons donc des repas variés, équilibrés et composés d'aliments issus principalement de l'agriculture biologique et locale dans la mesure du possible. De savoureux repas garantis avec des produits de saison.

Les couches écologiques made in France : les couches TAFFY c'est :

- 67% de matières biodégradables,
- Cellulose issue de forêts gérées durablement certifiées FSC, l'Enveloppe externe (backsheet) avec film biodégradable,
- Sans parfum, Sans latex, Sans chlore
- Hypoallergénique
- Emballage biodégradable /compostable
- 1ère couche certifiée OEKOTEX en France garanti sans produits nocifs
- Sans additifs
- Sans TBT ou autres substances biocides



Les produits de soins écologiques : certains sont fait-maison par les équipes (exemple le liniment) : gel lavant, crème pour le change, liniment, crème solaire, crème hydratante ...

Et aussi tous les produits de soins : cotons, mouchoirs, sérum physiologique ...

L'accès quotidien à la salle Snoezelen: Des séances quotidiennes de détente et relaxation bébé dans la salle Snoezelen : un véritable cocon de bien être

Les différentes activités proposées par nos intervenants extérieurs : psychomotricité, musique, lecture...

L'accès à l'appli Meeko : qui vous permet de connaître le calendrier des fermetures, le menu de la semaine et recevoir vos factures ainsi qu'un accès pour -presque- tout connaître de la vie de votre enfant à la crèche (photos, déroulé de la journée, chat avec les équipes ...)

Et bien sûr l'accompagnement quotidien de vos enfants pour leur permettre un épanouissement total en contact direct avec la nature .

IV. TARIFS A LA JOURNEE

Forfait journée	Tarif horaire de base brut *	Tarif horaire Tout compris brut *	Prix brut mensuel	Prix net mensuel **
1 jour	9,28	9,98	430	32,25 €
2 jours	9,28	9,98	860	De 64,50 à 143,44 €
3 jours	8,51	9,21	1190	De 236,93 à 473,44€
4 jours	7,36	8,06	1390	De 436,93 à 673,44 €
5 jours	6,68	7,38	1590	De 636,93 à 873,44

* Les tarifs horaires sont calculés sur la base de 11h/ jour sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, donnés a titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale

** Le prix net dépend de l'Aide Caf en fonction des revenus cf tableau explicatif à suivre

FORAITS 1 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 430 euros / mois

Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2			
Aide CMG caf	620,76 Tranche 1	739 Tranche 2	857,27 Tranche 3
Reste à charge avant crédit d'impôt	64,5**	64,5**	64,5**
Reste à charge après crédit d'impôts (l'année qui suit)	32,25	32,25	32,25
Soit Prix net / heure*	0,75 €/h	0,75 €/h	0,75 €/h

**le reste à charge de la famille est de minimum 15% de la facture

* Prix net est calculé sur la base de 11h/jour, sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, les tarifs horaires sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale

FORFAIT 2 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 860euros / mois

	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
Aide CMG caf	620,76 Tranche 1	739 Tranche 2	857,27 Tranche 3
Reste à charge avant crédit d'impôt	239,24	129**	129**
Reste à charge après crédit d'impôts (l'année qui suit)	143,44	64,50 ***	64,50***
Prix net/heure *	1,66€/h	0,75 € /h	0,75€/h

***64,50 de crédit d'impôt / mois

**le reste à charge de la famille est de minimum 15% de la facture

* Prix net est calculé sur la base de 11h/jour, sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, les tarifs horaires sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale

FORFAIT 3 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 1190 euros / mois

	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
Aide CMG caf	620,76 Tranche 1	739 Tranche 2	857,27 Tranche 3
Reste à charge avant crédit d'impôt	569,24	451	332,73
Reste à charge après crédit d'impôt (l'année qui suit)	473,44	355,20	236,93
Prix net /heure*	3,66 €/h	2,75 € /h	1,83 €/h

* Prix net est calculé sur la base de 11h/jour, sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, les tarifs horaires sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale

FORFAIT 4Jours / semaine TOUT COMPRIS : 1390 euros / mois

	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
Aide CMG caf	620,76 Tranche 1	739 Tranche 2	857,27 Tranche 3
Reste à charge avant crédit d'impôt	769,24	651	532,73
Reste à charge après crédit d'impôt	673,44	555,20	436,93
Prix net /heure*	3,91€/h	3,22 € /h	2,53€/h

* Prix net est calculé sur la base de 11h/jour, sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, les tarifs horaires sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale



FORFAIT 5 Jours / semaine TOUT COMPRIS : 1590 euros / mois

	Le reste à charge de la famille dépend du montant de l'aide CMG de la CAF, établie sur les revenus du foyer de N-2		
Aide CMG caf	620,76 Tranche 1	739 Tranche 2	857,27 Tranche 3
Reste à charge avant crédit d'impôt	969,24	851	732,73
Reste à charge après crédit d'impôt	873,44	755,20	636,93
Prix net/ heure *	4,05 € / h	3,51 € / h	2,96 € / h

* Prix net est calculé sur la base de 11h/jour, sur la base de 47 semaines / an lissé sur 12 mois, les tarifs horaires sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la deuxième décimale

V. Nos forfaits à la demi journée :

Maximum 5h30 jour : (facturé 5h en demi journée)

- **Matin** : les enfants seront récupérés au plus tard à 13h00 s'ils participent au repas et avant 11h30 s'ils n'y participent pas. 7H30- 13H maximum (merci de préciser si le repas sera pris ou non dans la structure pour le devis

- **Après midi** : les enfants seront amenés au plus tôt à 13H jusqu'à 18H30 maximum, pas de repas du midi possible sur ce créneau, goûter fourni.

Avec repas :

Forfait demi journée / semaine	Heures / semaine	Tarif horaire brut *	Coût mensuel	Prix net mensuel**
1	5h30	9,90	213,26€	15,99 €***
2	11h	9,90	426, 52€	31,98 €***
3	16h 30	9,90	639,79€	48,98€ ***
4	22h	9,90	853,05€	De 58,16€*** à 117,07€
5	27h 30	9,90	1066,31€	De 115,81€ à 351,61 €

* *Les tarifs horaires brut sont donnés a titre indicatif et sont arrondis à la première décimale

**Reste à charge pour les familles après déduction de l'aide de la caf (le CMG est établie sur les revenus du foyer de N-2) et après déduction du crédit d'impôt (l'année qui suit).

***le reste à charge de la famille est de minimum 15% de la facture et 50 % de crédit d'impôts

Sans repas avec collation / goûter

Forfait demi journée / semaine	Heures / semaine	Tarif horaire brut*	Coût mensuel	Prix net mensuel*
1	5h30	9,10	196,02€	14,70€***
2	11h	9,10	392,05 €	29,40 €***
3	16 h 30	9,10	588,08€	44,10€ ***
4	22h	9,10	784,12€	58,81 ***
5	27h 30	9,10	980,15 €	De 73,51€ ***à 265,45 €



*Les tarifs horaires brut sont donnés à titre indicatif et sont arrondis à la première décimale

**Reste à charge pour les familles après déduction de l'aide de la CAF (le CMG est établie sur les revenus du foyer de N-2) et après déduction du crédit d'impôt (l'année qui suit).

**le reste à charge de la famille est de minimum 15% de la facture et 50 % de crédit d'impôts

V. Accueil occasionnel

Accueil occasionnel : 110 euros / jour (soit 11h / j) ou 60 euros / demi journée (soit 6h /j)

La famille percevra une aide de la CAF (sous réserve de remplir les conditions d'ouverture de droit de la CAF). La famille devra faire l'ensemble des démarches nécessaires auprès de la CAF. Elle devra renvoyer un dossier à la CAF au plus tard le premier mois de recours à la structure afin de bénéficier de l'intégralité de l'aide. Une fois l'aide en place les attestations de CMG mensuelles sont transmises à la CAF par nos soins. Les familles perçoivent directement le CMG de la PAJE (entre le 8 et le 15 du mois). *

**Ce qui implique que les parents payent la facture en prix mensuel brut tel qu'il est annoncé dans le présent document , le prix mensuel net (approximatif et donné à titre indicatif) indiqué sur ce document correspond au montant que la famille va réellement payer après déduction du CMG et du crédit d'impôts.*

La responsable,

Manon Lentheric